



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

Service Préservation et Aménagement de l'Espace
Bureau chasse-forêt

AVIS DE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Dossier présenté par la SARL CARRIERE DES BUIS en vue d'une exploitation de roches marbrières

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la SARL Carrière des Buis est mis à la disposition du public du :

mercredi 13 décembre 2017 au vendredi 12 janvier 2018 inclus

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LADOIX-SERRIGNY

aux heures habituelles d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 – 12h
Mercredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 18h
Jedi : 8h30 – 12 h
Vendredi : 8h30 – 14 h

Attention : durant les vacances scolaires, soit du 26 décembre 2017 au 5 janvier 2018, la mairie est ouverte uniquement les matins de 8h30 à 12h.

Les éléments consultables seront les suivants :

- ▲ la demande d'autorisation de défrichement ;
- ▲ l'étude d'impact et son résumé non technique ;
- ▲ l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale.

Le public pourra déposer ses observations et propositions, par voie électronique, pendant le délai de mise à disposition précité à l'adresse suivante : ddt-spae@cote-dor.gouv.fr

A l'issue de la mise à la disposition du public et au plus tard à la date de publication de la décision, la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or rendra publics pendant 3 mois minimum, sur le site Internet des services publics de l'Etat en Côte-d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr/> – rubrique « Politiques publiques ») les éléments suivants :

- la synthèse des observations et propositions déposées par voie électronique ;
- les observations et propositions déposées par voie électronique ;
- les motifs de la décision.

Ces éléments seront adressés au maître d'ouvrage.